

Durée du contrat

La mise à disposition de la carte Chargy se fait pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut à tout moment, résilier le contrat d'électromobilité par écrit moyennant le respect du délai de préavis de **1 (un)** mois.

La carte Chargy est désactivée en cas de résiliation du contrat d'électromobilité ainsi que de sa restitution à Sudstroum.

Tarif (à remplir par Sudstroum)

Tarif : _____

Les modifications des tarifs sont publiées sur le site www.sudstroum.lu.

Le Client consent par la présente au traitement de ses données relatives par Sudstroum quant à sa consommation, notamment l'identité, le volume de la consommation, le lieu (localisation), la fréquence de la consommation (charge), le profil de la consommation et aux données relatives au blocage de la carte en raison d'arriérés de paiement ou d'utilisation abusive, ou en raison de sa demande.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales, lesquelles font parties intégrantes du présent contrat et les accepte sans réserve.

Les données signalétiques fournies par le client sont utilisées à des fins de gestion, de commercialisation et de facturation par Sudstroum S.à r.l. & Co S.e.c.s..

Date : _____ Signature Client (avec mention « lu et approuvé ») : _____